

Les services du génie portent sur le dessin, la construction et l'équipement des bateaux, des vaisseaux et des usines de conditionnement du poisson. Un ingénieur en génie maritime s'occupe de ces services et remplit le rôle d'expert conseil auprès de tous ceux qui s'intéressent à l'industrie. Des prêts sont accordés, d'une part, aux industriels pour la construction et la modernisation d'usines de conditionnement du poisson et, d'autre part, aux pêcheurs, pour l'achat de bateaux et de moteurs. Lorsque la construction de grandes usines crée des besoins qui dépassent les moyens des petites localités où elles se trouvent, la province y supplée en fournissant divers services d'utilité publique, notamment des adductions d'eau et des voies ferrées de service.

Les services d'éducation fournis aux pêcheurs portent sur le soin et l'entretien des moteurs marins, les éléments de la navigation, le ravaudage, la conception et la construction de filets et autres engins de pêche. Durant la saison morte, des instructeurs à l'emploi du ministère donnent des cours abrégés dans les ports de pêche. Ce programme est subventionné par le ministère fédéral du Travail en vertu de la loi sur la coordination de la formation professionnelle.

Administration.—La loi dite *Nova Scotia Fisheries Act* complète les attributions fédérales et est appliquée conjointement par le ministère du Commerce et de l'Industrie et par le ministère fédéral des Pêcheries. Sous ce régime, les usines de conditionnement et les acheteurs de poisson doivent obtenir chaque année des permis qui sont délivrés par le ministère du Commerce et de l'Industrie, mais seulement sur la recommandation des inspecteurs du ministère fédéral des Pêcheries, et moyennant un certificat du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social attestant que les normes fédérales de construction, d'exploitation et d'hygiène sont observées.

Les renseignements recueillis à l'occasion de la délivrance des permis et les statistiques fournies par le ministère fédéral des Pêcheries permettent au ministère du Commerce et de l'Industrie de répondre aux demandes de renseignements sur la pêche.

Recherches.—Les travaux de la province en ce domaine se limitent surtout aux pêches de la truite et du saumon dans les eaux intérieures. Le ministère du Commerce et de l'Industrie a poursuivi un programme quinquennal de régularisation du débit des eaux de la rivière La Hève pour la conservation et l'accroissement des stocks de saumon; il a commencé des expériences sur la fertilisation de certains lacs et l'empoisonnement partiel d'autres nappes d'eau pour diminuer le nombre de poissons communs qui disputent la nourriture disponible à la truite; il a aussi dirigé certaines études spéciales sur les populations de truites et les migrations du saumon. Les recherches de cette nature se poursuivent sous la direction de la *Nova Scotia Research Foundation*.

Nouveau-Brunswick.—Les pêches dans les eaux à marée ou pêches maritimes du Nouveau-Brunswick relèvent du gouvernement fédéral, tandis que les pêches de l'intérieur sont administrées conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Cependant, avec la collaboration du ministère fédéral des Pêcheries, le gouvernement provincial, grâce à son ministère de l'Industrie et de l'Expansion, assume certaines responsabilités dans l'expansion des pêches de commerce.

Une aide financière, sous forme de prêts, est accordée aux pêcheurs pour l'achat de bateaux et de moteurs ainsi que pour la construction et l'agrandissement d'installations frigorifiques. Des petits prêts sont mis à la disposition des pêcheurs côtiers pour l'achat de bateaux de pêche au homard et au hareng, et des sommes plus considérables sont accordées aux pêcheurs hauturiers pour la construction de petits chalutiers modernes en vue de la pêche aux poissons de fond. Soixante-dix unités de 48 à 72 pieds de longueur travaillent dans le golfe Saint-Laurent et la baie de Fundy. La flottille de la baie de Fundy est en voie d'expansion, compte tenu du fait que les installations de conditionnement en existence sont limitées. Cependant, une dépense de \$500,000 est prévue à l'égard d'usines d'entreposage frigorifique et de conditionnement en construction à Beaver-Harbour. A elle seule, l'usine de conditionnement absorbera environ 5 millions de livres de poisson par année et sa capacité s'accroîtra avec le temps.